

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du vendredi 13 novembre 2020

Étaient présents: Michel LAFONT, Julien GAUCHARD, Cyril COURRIOUX, Géraldine HERMAN, Catherine DOMENICHINI, Éric DAVID, Romain MEYER, Dominique BORDARIER,

Absents excusés : Rodolphe GUILLAUMONT, Max GALLON,

Absente non excusée : Sonia STENGEL

Procuration : Rodolphe GUILLAUMONT donne son pouvoir à Julien GAUCHARD

Secrétaire de séance : Catherine DOMENICHINI

Début de conseil à 18h10 :

1) Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pays d'Uzès

Le maire indique au conseil municipal que la délibération concernant le transfert doit intervenir 3 mois au plus tôt avant la date théorique de transfert de la compétence PLU à la CCPU soit le 31/12/20. Il ajoute que le Président de la CCPU a indiqué en conseil communautaire que la CCPU ne souhaite pas ce transfert et demande aux communes de voter dans ce sens.

Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence PLU à la CCPU.

2) Approbation de la convention « Accompagnement bus scolaire 20/21 avec le centre social intercommunal Pierre Mendès France de St Quentin la Poterie

Le maire indique à l'assemblée que la mise à disposition d'un accompagnateur pour environ 10 heures par semaine pendant les périodes scolaires du 1^{er} septembre 2020 au 5 juillet 2021 se fait par convention avec le centre social de St Quentin. Le montant à la charge de la commune pour l'année scolaire 2020/2021 est de 8 384 euros. Ce montant est réglé par trimestre.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention et donne l'autorisation au maire de la signer.

3) Décisions modificatives :

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir deux décisions modificatives :

- Article 202 – Frais liés à la réalisation de document d'urbanisme

Crédit au budget primitif : 7 630

Frais de publication Modification du PLU (2 publications dans 2 journaux d'annonces légales) : 3 402,41 €

Solde dû à Urbanis : 6 562,80 €

TOTAL des dépenses à l'article 202 : 9 966,21 €

Il faut donc abonder l'article 202 de $9\,966,21 - 7\,630 = 2\,336,61$ soit arrondi : 2400

Cette somme est prélevée sur l'article 6411 – Personnel titulaire via les comptes 021/023

- Article 1068 – Affectation du résultat

Crédit au budget primitif : 114 907 €

Affectation du résultat : 114 907,82 €

La Trésorerie demande d'augmenter de 1 € le crédit du compte 1068 au budget primitif pour être au plus près du montant de l'affectation du résultat. Cet euro sera prélevé sur le compte 10222 (FCTVA)

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces deux décisions modificatives.

4) Désignation d'un délégué titulaire au SIVOM de Collorgues

Suite à la démission de Sonia Stengel de son poste de déléguée titulaire, les délégués auprès du SIVOM de Collorgues sont les suivants :

- Délégués titulaires : Catherine Domenichini et Romain Meyer
- Délégués suppléants : Julien Gauchard et Cyril Courrioux

5) Subventions aux associations

a. Festival du cinéma belge en Garrigue

Le maire indique qu'en 2020 l'association Tertulia Production a organisé à Belvezet une soirée du Festival du cinéma belge en Garrigue. La participation de la commune à cet événement s'élève à 500 €. Approuvé à l'unanimité.

b. Traverser Belvezet – Association Chrizalide

Le maire explique au conseil municipal qu'il s'agit du projet réalisé par Gari Ranz Hennion à partir de 20 témoignages filmés d'habitants du village qui a donné lieu à la création d'un web documentaire et d'un livre. Il fait part de la demande d'aide financière de l'association Chrizalide pour pouvoir financer les abonnements des plateformes d'hébergement du web documentaire qui s'élèvent au total à 580,30 €.

A l'unanimité, le conseil alloue une subvention de 500,00 € à l'association Chrizalide.

6) Prise en charge des frais de transport et de séjour engagés par les élus

Le maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2123-18-1 offre la possibilité pour les membres du conseil municipal de bénéficier d'un remboursement des frais de transport et de séjour engagés pour se rendre et participer à des réunions dans des instances ou organismes au sein desquels ils représentent es qualité leur commune. Il propose au conseil municipal que ses membres puissent bénéficier de cette mesure pour des déplacements en dehors du territoire communal de Belvezet.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7) Participation cagnotte solidarité inondations

Le maire fait part à l'assemblée de la création d'une cagnotte organisée par l'Association des Maires Ruraux du Gard en soutien aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Il propose d'allouer les crédits prévus à l'article 6713 (secours et dot) du budget 2020, soit la somme de 500 euros

Proposition approuvée à l'unanimité.

8) Biens sans maître

Le maire indique à l'assemblée que cette deuxième tranche concerne les terres d'une seule personne, M. Fernand Domergue. Il semble que la commune ne soit pas en possession de toutes les informations nécessaires pour mener à bien cette procédure.

Le maire propose de reporter ce point afin de pouvoir réunir tous les éléments nécessaires à une prise de décision.

A l'unanimité ce point est reporté à une séance ultérieure.

9) Droits de préemption urbains

a. Parcelle C 855 Puech Saint-Martin

Il s'agit d'un terrain de 700 m2 situé rue des vignes dont le prix de vente est de 72 500 €.

A l'unanimité, le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption.

b. Parcelles C 57, 58, 734, 736 Mas de l'ancienne église

Il s'agit d'une propriété vendue par la SCI Genestier à M. Genestier pour une somme de 335 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

10) Questions et informations diverses

a. Désignation des conseillers municipaux participant aux commissions intercommunales

Cyril Courrioux, Romain Meyer et Catherine Domenichini sont désignés pour représenter la commune sein des commissions intercommunales

b. Démission de Mme Bordarier Dominique de son poste de conseillère municipale

Dominique Bordarier fait part au conseil municipal de son intention de démissionner. Elle indique qu'elle enverra sa lettre de démission au maire dès le lendemain.

Fin du conseil à 19 h

Le secrétaire de séance,
Catherine Doménichini

